



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

OPEN 28 - 2023

Les 8 & 9 juillet 2023 – Golf du Perche



Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- Conditions de participation.

Compétition par équipes ouverte aux joueuses membres et licenciées **amateurs** en 2023 de l'Association Sportive du Club qu'elles représentent dans un des clubs de l'Eure et Loir à jour de sa redevance à la Ligue et au Comité départemental au moment de l'inscription de l'équipe.

Ces conditions s'appliquent à toutes les AS avec terrain.

Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie minimale ; elle est non-fumeur.

Questionnaire de santé : les participants devront attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où ils n'auraient pas avoir répondu négativement à toutes les questions.

Pour participants mineurs il s'agit de leur questionnaire de santé spécifique.

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

2- Formule de jeu.

Compétition Individuel(le) en stroke Play sur 36 trous à raison de 18 trous par journée.

3- Engagements et inscriptions.

Inscription au plus tard le 01/07/2023 via le formulaire d'inscription en ligne du CD28-FFG, ou sur les feuilles mises à disposition dans les clubs.

Champ de participant :

Le nombre maximal de participant(e)s est fixé à 120 participants dont 33 dames et 5 Wild Cards pour le comité départemental d'Eure et Loir. La liste des participants sera réalisée en fonction de la date de réception des inscriptions.

En cas de scratches après la clôture de la compétition, le jour de la compétition ou de retrait pour cause de dépassement de la limite d'index, les remplacements seront effectués à partir de la liste d'attente.

Doit de jeu (green fee) :

- Abonnés permanents du golf recevant la compétition : Gratuit.
- Non abonnés permanents du recevant la compétition :
 - 30 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
 - 72 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.

4- Déroulement de la compétition.

Marques de départs :

Dames toutes catégories : Marques bleues.

Messieurs toutes catégories : Marques Blanches.

Les départs se font du trou N°1 et dans l'ordre croissant des index pour le premier tour et dans l'ordre inverse du classement pour le second tour.

Ils seront consultables la veille de chacune des journées de la compétition sur le tableau officiel du golf, sur le site du comité départemental et dans l'espace licencié de la FFG, à partir de 15h00 la veille du premier tour et à partir de 20h30 pour le second tour.

En cas de circonstances exceptionnelles, le comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de la compétition.

Quel que soit le tour, chaque participant(e) doit se présenter à l'accueil du golf pour s'enregistrer ; il/elle devra ensuite se présenter au moins 5 minutes avant son horaire de jeu à la personne en charge des départs (Starter).

Les forfaits non justifiés après la parution des départs auront un statut de disqualifié.

5- Classement.

Classement uniquement en brut.

Titres en jeu :

- Vainqueur OPEN 28 2023.
- Champion départemental Eure et Loir 2023 « individuel toutes catégories ».
- Championne départementale Eure et Loir 2023 « individuelle toutes catégories ».
- Nota : Les titres de championne et champion départementaux d'Eure et Loir ne seront attribués qu'aux joueuses et joueurs licenciés dans un club/AS d'Eure et loir.

Départage des différents classements :

- *Play-off pour les premières places sur le ou les trous sélectionnés par le comité de l'épreuve.*
 - o *En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le terminer, le départage se fera comme précisé ci-dessous.*
- *Départage sur le résultat du trou 18 puis, si nécessaire, sur les trous 17,16, 15, etc. pour les autres places.*

6- Comportement.

Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.

7- Prix.

Un trophée sera remis aux vainqueurs Homme et Dame de l'OPEN 28 - 2023.

Une coupe sera remise à chaque champion(ne) départemental(e) ainsi qu'une médaille aux deuxièmes et troisièmes.

8- Comité d'épreuve.

Sur nécessité, le comité de la compétition se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La composition du comité est la suivante :

- *Le Président du CD28-FFG et/ou le Président de la Commission sportive du CD28-FFG,*
- *Si présent l'arbitre désigné par le CD28-FFG pour la journée*
- *Le responsable sportif du golf recevant la compétition et/ou un représentant du club accueillant la compétition.*